

> Contactez les CCI et CMA
en Pays-de-la-Loire

PAYS-DE-LA-LOIRE

CCI PAYS-DE-LA-LOIRE

Tél. 02 40 44 63 00
www.paysdelaloire.cci.fr
contact@paysdelaloire.cci.fr

CMA PAYS-DE-LA-LOIRE

www.artisanatpaysdelaloire.fr
communication@artisanatpaysde-
laloire.fr

LOIRE-ATLANTIQUE

CCI NANTES ST-NAZAIRE

Tél. 02 40 44 60 00
www.nantesstnazaire.cci.fr
info.clients@nantesstnazaire.cci.fr

CMA LOIRE-ATLANTIQUE

Tél. 02 51 13 83 00
www.artisanatpaysdelaloire.fr
contact44@artisanatpaysdelaloire.fr

MAINE-ET-LOIRE

CCI MAINE-ET-LOIRE

Tél. 02 41 20 49 00
www.maineetloire.cci.fr
info@maineetloire.cci.fr

CMA MAINE-ET-LOIRE

Tél. 02 41 22 61 00
www.artisanatpaysdelaloire.fr
contact49@artisanatpaysdelaloire.fr

MAYENNE

CCI MAYENNE

Tél. 02 43 49 50 00
www.mayenne.cci.fr
info.directe@mayenne.cci.fr

CMA MAYENNE

Tél. 02 43 49 88 88
www.artisanatpaysdelaloire.fr
contact53@artisanatpaysdelaloire.fr

SARTHE

CCI LE MANS SARTHE

Tél. 02 43 21 00 01
www.lemans.sarthe.cci.fr
webmaster@lemans.cci.fr

CMA SARTHE

Tél. 02 43 74 53 53
www.artisanatpaysdelaloire.fr
contact72@artisanatpaysdelaloire.fr

VENDÉE

CCI VENDÉE

Tél. 02 51 45 32 32
www.vendee.cci.fr
info@vendee.cci.fr

CMA VENDÉE

Tél. 02 51 44 35 00
www.artisanatpaysdelaloire.fr
contact85@artisanatpaysdelaloire.fr

Transentreprise

REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

**Le dispositif d'accompagnement
à la transmission d'entreprises
des Chambres de Commerce et d'Industrie
et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.**

 CCI PAYS DE LA LOIRE



**Les partenaires Transentreprise
en région Pays-de-la-Loire :**



www.transentreprise.com

Transentreprise

REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

Le réseau de la Transmission / Reprise d'entreprises



© BGC TOSCANE - 31067762 1488 - Crédit photo - Copyright Stockphoto

 CCI PAYS DE LA LOIRE



PAYS-DE-LA-LOIRE
www.transentreprise.com



Cédants, repreneurs, faites-vous accompagner dans votre projet.

> Vous souhaitez céder votre entreprise

> **Contactez un Conseiller** de votre Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour :

- vous aider à construire votre plan de cession,
- élaborer un pré-diagnostic et rédiger une offre de cession,
- accéder aux réseaux d'experts de la transmission,
- être mis en contact avec des repreneurs potentiels.

> **Donnez une visibilité maximale à votre offre de cession en diffusant une annonce** sur :

- le site www.transentreprise.com,
- des sites partenaires nationaux ou locaux.

Pour connaître les modalités d'inscription, prenez contact avec votre CCI ou votre CMA.

> **Faites diagnostiquer et évaluer votre entreprise** pour concevoir un dossier de cession qui sera un véritable atout dans vos négociations avec les repreneurs potentiels.

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre CCI ou votre CMA.

> **Téléchargez**, sur www.transentreprise.com, le **Guide Pratique de la Transmission**, il vous aidera à vous poser les bonnes questions, à préparer votre transmission et à faciliter vos échanges avec les professionnels de la transmission.



> Vous souhaitez repandre une entreprise

> **Prenez contact avec un Conseiller** de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il vous accompagnera pour :

- la définition de votre projet,
- l'élaboration du dossier de présentation de ce projet et sa diffusion auprès du réseau Transentreprise,
- la recherche d'entreprises à reprendre et la prise de contact avec les experts partenaires et les dirigeants souhaitant céder leur affaire,
- le montage de votre dossier de reprise d'entreprise.

> **Consultez les offres d'entreprises à reprendre** sur le site www.transentreprise.com.

> **Créez un compte sur l'Espace Repreneurs** du site www.transentreprise.com, vous pourrez ainsi :

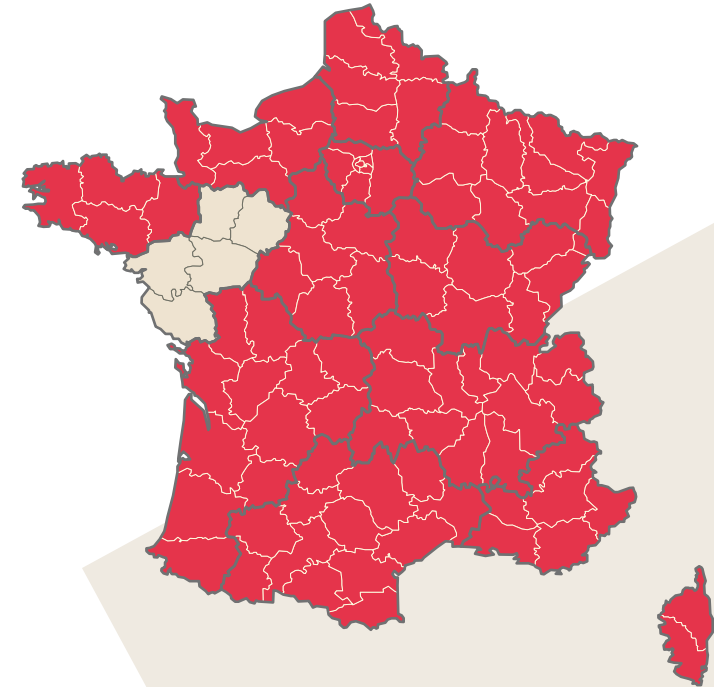
- vous abonner gratuitement à une **alerte mail** et recevoir sur votre messagerie les offres correspondant à vos critères de recherche,
- diffuser vos coordonnées et votre projet de reprise aux CCI-CMA du réseau ainsi qu'à leurs partenaires professionnels,
- suivre vos contacts avec les diffuseurs d'annonces.

> **Publiez une annonce** dans la **Bourse Projets de Reprise**
Pour en savoir plus, prenez contact avec votre CCI ou votre CMA.

> **Téléchargez**, sur www.transentreprise.com, le **Guide Pratique de la Reprise**, il vous permettra de mieux identifier les différentes étapes nécessaires à la construction de votre projet.



> **Transentreprise** un réseau sur **92 départements**



Pour reprendre ou transmettre
une entreprise, ayez le réflexe :
www.transentreprise.com

